

RECOURS À UNE ÉTUDE SPÉCIALISÉE

L'idée de l'expérience ne remplace nullement l'expérience.

Alain - Essayiste et philosophe français.

INTÉRÊTS

Est-il besoin de souligner que le comité ne peut agir sans avoir la garantie d'être bien informé de ses droits et devoirs ? Combien d'entre vous pensent qu'il est parfois plus sage d'être seul tel un Don Quichotte face à ses moulins que d'être accompagné d'un expert qualifié ? S'agit-il au fond de sagesse ou d'inconscience ?

Les services proposés par la société SUCCESS CONSULTING® sont imprégnés de l'expérience d'anciens élus et d'experts juridiques certifiés afin que chacun de vos projets soient pris en compte de la manière la plus efficace. En effet, comme le soulignait déjà en son temps, Madame de Sablé, femme de lettres française : « Rien n'est plus dangereux qu'un bon conseil accompagné d'un mauvais exemple. »

DÉROULÉ

Conseil, études :

À chaque étape d'un projet, nous adoptons avec le comité d'entreprise une « stratégie adaptée » afin de l'aider à atteindre son objectif. Nos consultants vous accompagneront dans l'analyse de votre besoin, vous aideront à le comprendre pour anticiper les conséquences du projet sur lequel vous seriez conduits à rendre un avis motivé.

Nos études sont réalisées en 3 étapes :

1 - LE DIAGNOSTIC « PROJET »

Afin d'étudier votre projet, un consultant se déplacera dans vos locaux pour s'entretenir avec les membres du CE et ainsi collecter toutes les informations utiles à son expertise. Cette étape constitue le 1^{er} **contact indispensable** pour mener à bien la mission.

La durée du diagnostic est variable entre une demi-journée et une journée selon l'importance du dossier à traiter.

2 - L'ANALYSE & LA RÉDACTION DE L'ÉTUDE

Une fois le diagnostic réalisé, le consultant commencera sa phase d'étude approfondie du dossier en prenant acte de l'ensemble des documents reçus. Le rapport ainsi construit aboutira sur une étude complète et détaillée composée d'une part des constats faits du projet, commentés par l'expert et d'autre part, de ses conseils avisés accompagnés d'exemples.

3 - LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'EXPERT

Pour s'assurer que le comité s'approprie les travaux de l'expert, celui-ci fera une présentation du travail achevé. Ce sera l'occasion pour le comité de poser toutes les questions complémentaires utiles à la compréhension du rapport et pour l'expert, la possibilité d'appuyer son analyse oralement.

CONDITIONS

Imputable sur votre budget de fonctionnement (0,2 %).

Le comité est souvent confronté à des dossiers dont il n'a pas la maîtrise. Pour cette raison, nous mettons notre savoir-faire à votre disposition au travers de nos :

DOSSIERS PÉRIODIQUES

Plan de formation,
GPEC,
Droit d'alerte,
Délit d'entrave,
Mutuelle / Prévoyance,
Rapport Annuel Unique,
Bilan Social,
Egalité professionnelle,
1% logement,
Congés payés, solidarité, RTT, ...
Chômage technique, partiel,
Heures supplémentaires...

DOSSIERS TECHNIQUES

Plan de licenciements (-10 sal.),
Plan de Sauvegarde de l'emploi,
Restructurations, fusions, ...
Aménagement du temps de travail,
Accord de méthode,
Participation, Intéressement,
Retraite, PERP, PERCO,
Épargne salariale...

Renseignements :
01 75 60 04 21

E-mail :
infos@success-consulting.fr